

<http://www.fortcoulonge.qc.ca/REGLEMENT-2021-257-Decretant-les-regles-de-contrôle-et-de-suivi-budgétaires>



RÈGLEMENT 2021-257 :
Décrétant les règles de
contrôle et de suivi
budgétaires



- Avis publics - Avis -
Date de mise en ligne : lundi 8 mars 2021

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-257

Cet avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 3 mars 2021, par sa résolution numéro 2021-03-044, le conseil a adopté le règlement numéro 2021-257 intitulé

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA « DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ »

Ce règlement vise à déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats spécifiquement prévus dit règlement.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le consulter sur notre site web à fortcoulonge.qc.ca.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 8^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.


NAOMIE RIVET
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-257

Cet avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 3 mars 2021, par sa résolution numéro 2021-03-044, le conseil a adopté le règlement numéro 2021-257 intitulé

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA « DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ »

Ce règlement vise à déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats spécifiquement prévus dit règlement.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le consulter sur notre site web à fortcoulonge.qc.ca.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 8^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.

NAOMIE RIVET
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière